



Déclaration liminaire CGT - FO

Réunion exceptionnelle de la Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) le 10 juin 2024

Depuis maintenant plusieurs mois, les représentants du personnel mandatés à la F3SCT vous alertent sur la dégradation continue des conditions et de la vie au travail des agents de la DDTM 22.

Nous aurions aimé être entendus. Nous aurions aimé ne pas en arriver à un signalement de danger grave et imminent (DGI). Nous aurions aimé que les agents ne tombent pas malades. Nous aurions aimé que soit mise en place une prévention primaire en matière de risques psycho-sociaux (RPS).

Oui mais voilà, nous ne sommes pas dans un monde idéal et il faut toujours que les limites soient largement dépassées avant que l'administration se décide à ouvrir les yeux sur ce qu'il se passe dans les services.

Le travail qui vous attend, Monsieur le Directeur, en matière de « RPS » est colossal tant les dégâts sont immenses !

Les agents ont été broyés par des réformes successives depuis maintenant presque 15 ans. Au cours de cette période, ils auront tout supporté : la baisse des effectifs, la redistribution de missions au fur et à mesure des départs non remplacés, la non reconnaissance de leur travail au quotidien, le « fonctionnaire bashing » qui est devenu un sport national, etc. Cerise sur le gâteau, de basses manœuvres de division des personnels sont mises en place par un directeur qui nous dit « *ne faire qu'appliquer les circulaires* ». La modulation du CIA 2023 et les reclassements de postes dans des groupes de fonction inférieurs ne sont et ne seront pas digérés.

Aujourd'hui, la réunion de la F3SCT comporte un seul point à l'ordre du jour : l'alerte DGI du 29 mai 2024. Tout d'abord nous souhaitons rappeler qu'il y a eu également un autre signalement sur le registre santé et sécurité au travail le 31 mai 2024 sur la même problématique de RPS.

Nous devons traiter ces 2 alertes de manière globale et prendre en compte également la souffrance de beaucoup trop d'agents de la DDTM qui n'ont même plus la force de faire des signalements.

Nous, mandatés à la F3SCT de la DDTM 22, demandons formellement la tenue d'une enquête suite au signalement de danger grave et imminent et sur le registre SST.

C'est de cette enquête que devront découler les mesures nécessaires à mettre en place rapidement : **des mesures concrètes et pas simplement des rustines !!!**

Concernant le sujet que nous devons traiter aujourd'hui : l'augmentation continue des situations de souffrance au travail et la dégradation perpétuelle des conditions de travail en DDTM 22.

Vous n'y êtes pas pour rien Monsieur le Directeur : nous vous l'avons dit dans la lettre ouverte du 30 mai 2024 et nous vous le redisons aujourd'hui !

Les injonctions parfois contradictoires, les pressions, les intimidations, les convocations dans votre bureau cela suffit !

STOP également à l'empilement des commandes sans aucune priorisation que vous acceptez, au moindre battement de cil du Préfet ou d'un élu (députés, sénateurs, etc..). Ce sont les élus qui ont voté les réformes, les baisses d'effectifs, la ruine du service public. Ce sont les Préfets qui doivent mettre en place ces réformes. Ils sont donc bien au courant que les effectifs de la DDTM sont « à l'os ». Ils DOIVENT aujourd'hui comprendre que nous sommes dans l'impossibilité de répondre au claquement de doigts à chacune de leurs demandes.

Vous devez, Monsieur le Directeur, savoir leur dire NON ou différer la réponse des services à leurs commandes.

Déclarations d'accidents de service ou maladies professionnelles

Les représentants du personnel à la F3SCT DDTM 22, rappellent aux agents de systématiquement déclarer en **accidents de service** tous les événements survenus **au travail** qui mettent en danger leur santé qu'elle soit physique ou mentale et le cas échéant, à faire une déclaration de danger grave et imminent dans le registre dédié, à leur disposition à l'accueil de chaque site de la DDTM22.

Les élus au Conseil médical veilleront à ce que TOUS les accidents de service ou maladies professionnelles soient reconnus comme imputables au service par l'administration.

La suspicion, la propension à faire traîner les dossiers, le refus de transmettre immédiatement les formulaires de prise en charge sont purement INACCEPTABLES ! Et cela génère aussi des « RPS » !

Trop souvent, l'administration considère que les agents qui font des déclarations d'accidents de service ou maladies professionnelles sont des fraudeurs.

Trop souvent tout est mis en place pour que l'imputabilité au service ne soit pas reconnue.

Depuis la loi de transformation de la fonction publique de 2019, l'administration considère qu'elle n'a plus à écouter les représentants du personnel puisque leurs missions dans les instances de dialogue social ont été réduites.

Et pourtant, si vous nous écoutiez et si vous répondiez à nos demandes légitimes, nous pourrions éviter bien des écueils et des situations conflictuelles.

La balle est dans votre camp Monsieur le Directeur mais sachez que nous, représentants des personnels, nous ne lâcherons pas les agents de la DDTM 22 !

**Nous invitons tous les agents à participer aux heures mensuelles d'information :
le jeudi 13 juin 2024 de 14 h 00 à 16 h 00
sur le site de Vallès – salle de conférence du CEREMA**

Les élus et mandatés CGT et FO à la F3SCT DDTM 22